



Systeme vidéosurveillance EHPAD

Par **Vieira Margarida**, le **05/04/2018** à **08:42**

Bonjour

J'ai une question que peu de personnes savent vraiment la réponse c'est pour ça que je viens ici pour savoir la réalité de ma question.

Je suis aide-soignante je travaille en CDI dans une EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédié à l'accueil des personnes en perte d'autonomie physique et/ou psychique. (structure privée à but non lucratif) en association avec ordre camilliens).

La nouvelle directrice change beaucoup trop de choses et veut aussi installer un système de vidéosurveillance dans notre lieu de travail.

Ma question est : La directrice a le droit d'installer la camera à l'intérieur de L'Ehpad ? Dans les couloirs où il y a toutes les chambres en sachant que beaucoup des résidents sortent de leur chambre en pyjama, chemise de nuit, mais aussi tout nu ou partiellement nu et parfois juste avec la protection (couche pour adulte), les résidents n'ont pas le droit à la vie privée ? vu que l'ehpad est leur chez eux ?

Merci.

Par **Chaber**, le **05/04/2018** à **11:44**

bonjour

Lu sur site professionnel installateur

"L'installation de caméras de vidéosurveillance dans les maisons de retraite est soumise à la réglementation française :

- Vous devez prévenir les salariés au moyen d'un avenant à leur contrat de travail, et les résidents, avec des panneaux d'information.
- Une autorisation doit être demandée à la préfecture.
- La vie privée des résidents doit être préservée (interdiction d'installer des caméras dans les chambres).

- 30 jours d'enregistrement maximum"